ADMISSION EN SECONDE SECTION INTERNATIONALE AUSTRALIENNE

INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES DE TROISIÈME

Les lycées Dick Ukeiwë et Lapérouse recrutent pour leur section internationale australienne en classe de seconde à la rentrée de février 2025.

Cette section s'adresse à :

- des élèves bilingues issus de familles anglophones ;
- des élèves issus du parcours de S.I. australienne en collège ;
- des élèves francophones ayant eu l'occasion de séjourner dans un pays anglophone ;
- des élèves présentant d'excellentes aptitudes générales en anglais.

Les candidats pour la section internationale doivent en outre être très motivés pour approfondir leur niveau en langue, littérature, géographie, histoire et culture australiennes.

Horaires hebdomadaires des enseignements spécifiques

Les élèves de seconde section internationale australienne bénéficient de 6 heures hebdomadaires d'enseignement spécifique en langue anglaise sur la base d'un programme dédié. Les heures se déclinent comme suit :

1. Langue, littérature et culture australiennes : 4 heures s'ajoutent aux horaires habituels d'enseignement de la langue vivante A (anglais) en classe de seconde pour l'étude d'œuvres complètes de littérature australienne et un travail sur la culture et la langue.

Durant le cycle terminal, les élèves bénéficient de deux heures d'approfondissement en langue et littérature, et deux heures d'enseignement de connaissance du monde soit l'étude de la culture et de la civilisation australienne par le biais de projets menés en liaison avec des partenaires australiens.

2. Histoire-géographie : **0,5** heure s'ajoute aux horaires habituels d'histoire-géographie, soit pour un élève de S.I. australienne un horaire total de 4 heures d'histoire-géographie dont 2 heures en langue anglaise (DNL anglais, DNL= discipline non linguistique). Dans leur emploi du temps, les élèves auront donc **4,5** heures supplémentaires (4h+0,5h) par rapport à l'horaire standard de la classe de seconde. Les horaires du tronc commun en cycle terminal pourront être aménagés par les établissements respectifs afin de permettre aux élèves de poursuivre les options proposées.

Il est à noter que l'inscription en classe de première section internationale requiert un engagement jusqu'en fin de cursus en terminale, du fait de l'évaluation en contrôle continu des disciplines du tronc commun.

Les élèves de S.I. australienne auront la possibilité en fin de la classe de terminale de présenter le baccalauréat français international (BFI), diplôme reconnu à l'international et valorisé dans les vœux d'orientation.

Conditions d'admission dans les sections internationales de lycée

Les candidats seront convoqués le **mercredi 2 octobre 2024** pour passer les tests d'admission, comportant une épreuve écrite et une épreuve orale (cf. annexe 2), qui se dérouleront dans les établissements organisateurs indiqués en annexe 1, afin d'apprécier l'aptitude des élèves français à suivre les enseignements en langue étrangère, et pour les élèves étrangers d'évaluer leur connaissance du français et leur motivation.

Les familles d'élèves de troisième intéressés par une entrée en seconde section internationale australienne doivent adresser au directeur / à la directrice du collège de leur enfant, au plus tard le lundi 9 septembre 2024, les documents suivants :

- La fiche d'inscription, téléchargeable depuis le site internet du vice-rectorat :
- L'avis motivé du directeur, de la directrice du collège d'origine ;
- La photocopie des **bulletins scolaires** pour les 1_{er} et 2_{ème} trimestres/1_{er} semestre de troisième :

Le nombre de places étant limité pour l'entrée en section internationale australienne, l'admission dans cette section et l'affectation dans l'un des deux lycées sont prononcées par le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, suite à l'étude des dossiers lors d'une commission d'admission.

Les résultats seront communiqués aux familles en décembre par la Division des élèves, de la scolarité et de l'affectation – DESA.

Le recrutement de cette section n'est pas soumis à sectorisation (pas besoin de dérogation). En cas d'interruption de parcours en section internationale à l'issue du conseil de classe, la règle est le retour dans l'établissement de secteur.

Les élèves non admis seront affectés dans leur lycée de secteur.

ANNEXE 1

Les candidats passeront les tests d'admission dans les établissements organisateurs suivants, après avoir remis le dossier d'inscription auprès du collège du candidat qui le transmettra au centre de test :

Province des Îles Loyauté :

- collèges de Lifou : lycée Williama Haudra
- collèges de Maré : lycée Lapérouse (sans déplacement)
- collèges d'Ouvéa : lycée Lapérouse (sans déplacement)

Collèges de Province nord, côte est : lycée Antoine Kela, Poindimié

Collèges de Province nord, côte ouest : lycée Michel Rocard de Pouembout

Collèges de Province sud hors Grand Nouméa, collèges de Dumbéa, Mont-Dore,

Païta, Yaté et secteur de Normandie : lycée Dick Ukeiwë

Collèges de Nouméa : lycée Lapérouse

ANNEXE 2

TESTS D'ENTREE EN 2_{de} SECTION INTERNATIONALE AUSTRALIENNE Une épreuve écrite et une épreuve orale :

Durée du test écrit: 2h

production écrite (sujet d'expression écrite, lié à la sphère du monde anglophone);

Durée du test oral: 15 minutes

- prise de parole en continu en anglais (présentation personnelle, de son parcours en langue anglaise et de sa motivation) de 5 minutes maximum ;
- interaction orale en anglais sous forme d'entretien avec le jury de 10 minutes maximum.